

## LE MOUVEMENT SYNDICAL ENTRE LUTTE ET PACIFISME SOUS LE RÈGNE DE LAMIZANA (DE 1966 A 1974)

Jean NACOUлма  
 Université Joseph Ki Zerbo, Burkina Faso  
[nacoulmajean26@gmail.com](mailto:nacoulmajean26@gmail.com)

**Résumé :** Le 3 janvier 1966 un vaste mouvement populaire conduit par les syndicats renversait le régime de la première République dirigé par Maurice Yameogo. Le lieutenant-colonel Sangoulé Lamizana fut appelé au pouvoir. Ce dernier resta au pouvoir jusqu'en 1980 où il fut renversé par un coup d'Etat. Pendant cette période, la jeune démocratie burkinabè fut mise à l'épreuve. Le Burkina Faso connut deux périodes exceptionnelles et deux régimes constitutionnels. Au cours de cette tumultueuse période, le mouvement syndical qui, traditionnellement, est sur la fronde contribua tout de même à l'accalmie de la fronde sociale. Cette position nous amène à nous interroger sur le rôle social du syndicat. Nous sommes tentés de nous demander ce qui motive la participation des syndicats à la paix sociale ?

**Mots-clés :** syndicats, accalmie, fronde sociale, cohésion

### THE TRADE UNION MOVEMENT BETWEEN STRUGGLE AND PACIFISM UNDER LAMIZANA'S REIGN (1966 TO 1974)

**Abstract:** On January 3, 1966, a vast popular movement led by the unions overthrew the regime of the First Republic led by Maurice Yameogo. Lieutenant Colonel Sangoulé Lamizana was called to power. He remained in power until 1980 when he was overthrown by a coup d'état. During this period, the young democracy of Burkina Faso was put to the test. Burkina Faso experienced two exceptional periods and two constitutional regimes. During this tumultuous period, the trade union movement, which is traditionally on the rebound, contributed to the lull in the social rebellion. This position leads us to question the social role of the union. We are tempted to ask what motivates the participation of unions in social peace?

**Keywords :** unions, lull, social unrest, cohesion

### Introduction

Le syndicalisme est un sujet très vaste et très complexe, car il englobe tant des aspects politiques, économiques que sociaux. Le syndicalisme voltaïque est un héritage de la colonisation, qui est aussi né avec pour vocation, à l'instar des instruments politiques (partis, associations), de rassembler tous les Africains, car le regroupement donnait plus de poids aux revendications. Donc s'unir pour être plus fort afin de faire aboutir les objectifs fondamentaux. L'histoire du mouvement syndical africain n'a, jusqu'à ce jour, pas été totalement écrite. Certes, quelques travaux<sup>1</sup> ont été tentés, avec plus ou moins de succès, mais les résultats empêchent toute synthèse efficace.

<sup>1</sup>Nous retenons les travaux de : Coquery-Vidrovitch Catherine (dir), Groupe Afrique Noire, cahier 3 ; *Les résistances, formes syndicales et politiques 1936-1950, grèves et prise de conscience ouvrière en Afrique noire*, Paris, publication du laboratoire connaissance du tiers monde, 1978-1979, 182p; celui de KABEYA Muase Charles. *Syndicalisme et démocratie en Afrique noire : l'expérience du Burkina Faso*, Paris, Karthala, 1959, 252p et les travaux de THIAM Iba Ther. 1991, *Histoire du mouvement syndical africain 1790-1929*, Paris, l'harmattan, 287p.

Beaucoup de pans restent donc à explorer, telles les étapes de son évolution, la spécificité de son action, les couches sociales qu'il a mobilisées, les formes et moyens de lutte employés, les conditions d'existence des organisations syndicales, leur typologie, leur contribution à la naissance et à l'essor du nationalisme africain. Dans le présent article nous choisissons de nous questionner sur la nature de ses relations avec les pouvoirs publics notamment pendant le règne du Général Lamizana. Aussi, le mouvement syndical est-il un mouvement de lutte ou peut-il contribuer à garantir la paix sociale ? L'objectif principal ici, est de montrer que, la nature des rapports que le syndicalisme a entretenus avec les pouvoirs publics ne sont pas seulement de nature conflictuelles mais aussi de collaborations, pouvant contribuer à garantir l'accalmie sociale. On se demande donc si : Le syndicalisme est-il seulement un mouvement de lutte? Et Comment s'est-il comporté de 1966 à 1970 (sous le GMP et le GNR)?

A la lumière de nos recherches et analyse nous avançons l'hypothèse que pendant cette période, le mouvement syndical a plus collaboré avec les pouvoirs publics. C'est donc cet aspect scientifique que nous comptons montrer à travers cette étude suivant une démarche bien élaborée. Notre méthode dans le cadre de cette réflexion est celle classique de l'histoire consistant à collecter les données à partir des sources. Nous avons essentiellement travaillé à partir de deux (02) catégories de sources : les sources écrites et les sources orales. Tout en prenant en compte les informations fournies par ces sources écrites, nous nous sommes vu obligés de faire recours aux sources orales dont l'importance pour les sociétés du Burkina Faso, comme celles de l'Afrique, qui sont des sociétés d'oralité, n'est plus à démontrer. En effet, Jan Vansina « les traditions orales sont les sources les plus importantes pour l'histoire des peuples sans écriture. Elles sont également à l'origine de beaucoup de sources écrites, surtout de l'Antiquité et du haut Moyen Age<sup>14</sup>. »<sup>14</sup> Vansina (J). 1961. De la tradition orale, essai de méthode historique, Belgique, Tervuren, p.1. Comme dans le cas des documents écrits, les informations collectées ont été traitées et classées suivant le plan de la présente réflexion. Cela nous a permis de procéder à un regroupement des faits étudiés, de confronter les sources et d'en dégager les ressemblances. Cette méthode d'exploitation des données nous a été utile dans la rédaction après le dépouillement. Notre réflexion s'articule autour de deux grandes parties. D'une part les relations entre le syndicalisme et le Gouvernement Militaire Provisoire et d'autre part les rapports entre les syndicats et la deuxième République Voltaïque ou GNR.

## **1. La nature des relations entre le syndicalisme et le GMP**

En 1966 après le soulèvement du 3 janvier, les mesures pour lesquelles les syndicats se sont dressés contre Maurice Yameogo ne connurent pas d'évolution. Mais les syndicats ne montèrent pas sur la fronde sociale.

### ***1.1. Le premier régime d'exception du Général Sangoulé LAMIZANA ou le GMP (3 janvier 1966-1970)***

Le GMP dirigé par le colonel LAMIZANA<sup>2</sup> prit un certain nombre de mesures sur les plans sociopolitique et économique.

---

<sup>2</sup> A son arrivée au pouvoir, Lamizana avait le grade de colonel

### -Sur le plan sociopolitique

Le colonel LAMIZANA dissout l'Assemblée nationale et suspendit la Constitution. Il adressa un message à la nation le 22 janvier où il dit que l'armée n'a pas préparé un coup d'État mais était obligée de faire son devoir et qu'elle n'avait pas l'intention de garder le pouvoir, pourvu que le calme revienne dans les esprits et les cœurs (KABRE Bakary. 2005 : 79). Il dévoila ses intentions en ces termes : « Notre souhait le plus vif est que vienne le jour où la situation redevenue tout à fait normale, nous pourrions en toute confiance remettre la gestion de nos institutions à une équipe démocratiquement choisie. » (Cf. KABEYA Muage Charles. 195 : 89). LAMIZANA mit en place trois organes pour gérer le pouvoir, à savoir le Conseil supérieur des forces armées, le Gouvernement et le Comité consultatif. Le Conseil supérieur des forces armées (CSFA) regroupait les officiers membres du gouvernement, le chef d'État-major des armées, les chefs de corps et les officiers d'État-major. Il avait officiellement un rôle consultatif. Mais, détenait en réalité, il était le véritable pouvoir de décision. C'était lui qui décidait de la conduite des affaires de l'État. Le GMP provisoire fut formé le 8 janvier 1966. Il était composé de douze (12) membres : sept (7) militaires et cinq (5) civils. Les civils étaient issus du RDA, du PRA et du MLN mais les postes clés (défense, intérieur, finances...) étaient détenus par les militaires. Il était composé comme suit :

Président de la République, président du conseil des ministres, ministre de la défense nationale, des anciens combattants, des affaires étrangères, de l'information, de la jeunesse et des sports : Lieutenant- colonel Sangoulé Lamizana ;

- Intérieur : Chef de bataillon Arzouma OUEDRAGO ;
- Justice : Lieutenant de gendarmerie Bagnamou BODE ;
- Finance et Commerce : Intendant militaire Marc Garando TIEMOKO ;
- Fonction Publique : M. Dominique KABORE ;
- Développement et tourisme : M. Pierre Claver DAMIBA ;
- Santé Publique, Population, Éducation Nationale : M. TRAORE Bakari ;
- Travaux Publics, Postes et Télécommunications : M. Edouard OUEDRAOGO ;
- Secrétaires d'États à la Défense et anciens combattants ; Capitaine Robert Coeffé ;
- Secrétaires d'États aux Affaires étrangères : M. Pierre ILBOUDO ;
- Secrétaires d'États à Intérieur : Capitaine ZAGRE Bila ;
- Secrétaires d'États à l'Information, Jeunesse et sports : M. Antoine DAKOURE.

LAMIZANA Sangoulé, (1999 : 88-89)

Cette entrée des civils au gouvernement peut être interprétée comme un début de réalisation du rêve des hommes politiques. Ils avaient poussé l'armée à prendre le pouvoir dans l'espoir de le conquérir et de l'exercer par la suite. Quant au Comité consultatif, créé le 31 janvier 1966, il était composé de quarante-six (46) membres dont dix (10) militaires, cinq (5) représentants des syndicats et quatre (4) représentants des partis politiques. Le reste était reparti entre la chefferie traditionnelle, les leaders religieux et les associations culturelles (KABRE B, 2005 : 80). Au regard de la composition du comité consultatif, nous pouvons dire que le régime cherchait un appui des forces politiques et sociales. C'était une manière de se légitimer et d'empêcher toute forme de contestation. La politique d'ouverture du premier régime militaire ne s'était pas limitée à la mise en place des organes de gestion du pouvoir. En effet, le 1<sup>er</sup> juin 1966, le Président LAMIZANA leva l'état d'urgence et autorisa la reprise des activités politiques. Par cet acte, les militaires avaient permis le multipartisme, chose rare sous un régime d'exception. Mais les partis politiques

s'étaient montrés incapables de s'entendre sur un programme commun. En effet, il y eu des accrochages entre militants du MLN de Joseph KI- ZERBO et supporters de Maurice YAMEOGO à Koudougou, lors de la libération et du retour de l'ex-président chez lui (KABEYA Muase Charles. 1959). Le colonel LAMIZANA fut obligé de suspendre à nouveau les activités des partis politiques. Les libertés syndicales furent, cependant, maintenues. Le 12 décembre 1966, face à l'incapacité des civils à s'entendre, les militaires, à travers le CSFA, décidèrent d'assurer le pouvoir d'État pendant une période de quatre (4) ans (LAMIZANA Sangoulé, 1999 : 141). Cette décision annoncée par le Président LAMIZANA au cours d'un message à la nation, constitue, de notre point de vue, un coup d'État. Elle a mis fin au multipartisme. Cependant, le Président s'était engagé à travailler pour le retour des civils au pouvoir. Il déclarait,

L'objectif numéro un, est et restera pendant plusieurs années, la promotion économique de ce pays. La concentration des efforts pose comme axiome l'unité politique. L'unité doit donc se faire. Et si nous atteignons ce but, l'armée quittera la scène sans nostalgie, mais elle ne la quittera que si la relève est valablement assurée par des hommes conséquents et patriotes qui sauront faire taire leurs dissensions personnelles et qui s'appliqueront à réaliser ce plan élaboré en commun et acceptable par tous.

KABEYA M. C. (1959 : 90)

Suite à ce discours, le Gouvernement militaire provisoire va se lancer dans le redressement de la situation économique.

#### *-Sur le plan économique*

Les militaires se sont donnés comme priorité l'assainissement des finances publiques. Pour ce faire, ils prirent des mesures austères. D'abord, il a été demandé aux salariés, aux commerçants, aux paysans de concéder des sacrifices. Pour donner l'exemple, dès le 29 janvier 1966, une ordonnance réduit les indemnités de représentation des membres du gouvernement. L'indemnité mensuelle du chef de l'État passe alors de 1 500 000 à 400 000F (Kabore Bakary, 2005 : 82). Ensuite, dès janvier 1967, une taxe de solidarité, appelée « taxe patriotique », est imposée. Elle est destinée à éteindre la dette publique et à permettre ainsi la reprise de certains travaux d'intérêt national (KABEYA Muase Charles, 1959 : 117). Elle a été demandée à tous, y compris aux paysans. Enfin, l'indemnité du chef de l'État passe à 280 000F. On a assisté aussi à la réduction du train de vie des présidents d'institution, des membres du gouvernement et des hauts fonctionnaires.

Quant au reste de la population, la quotité de la contribution était la suivante : agents du secteur public et salariés du privé : un demi - mois de salaire ; commerçants, industriels, entrepreneurs, etc. : la moitié du droit fixe de patente ; populations des communes : 200F et celle des autres localités 100F (LAMIZANA Sangoulé, 1999 : 111). Parallèlement à ces mesures, on a assisté à la réduction des indemnités et des allocations familiales ; à l'augmentation de l'impôt sur le revenu ; à la réduction du nombre des ambassades à l'étranger. Du côté des étudiants et élèves, l'internat a été supprimé pour les élèves du second cycle. Aussi, la demi-bourse des femmes des étudiants mariés et l'allocation familiale de leurs enfants ont été supprimées<sup>3</sup>. L'ensemble de ces mesures austères sont appelées la « *garangose* », du nom du ministre des Finances, Tiémoko Marc GARANGO. Cependant, elles ont permis un excédent

<sup>3</sup> Archives UGEB. Texte de Base et d'orientation du séminaire : *Histoire du Mouvement Estudiantin au Burkina (MEB)*.

budgetaire de 362 288 369F à la fin de l'année 1968 (KABORE Bakary, 2005). Avec cette ligne de conduite, quelles ont été alors les relations entre ce régime d'exception et les syndicats ?

### *1.2. Le GMP face aux syndicats*

Les relations entre le GMP et les syndicats ont été paisibles jusqu'à la fin de l'année 1969 où elles seront perturbées avec la grève du Syndicat National des Travailleurs de la santé Humaine et Animale (SYNTSHA).

#### *-Des relations paisibles*

Malgré l'application de la politique d'austérité, il a constaté une relative accalmie. Pourtant, ces mêmes mesures ont été refusées et combattues par les syndicats sous la première République. C'est ce qui a d'ailleurs conduit à la chute de cette dernière. Ce qui nous amène à nous interroger sur les raisons du mutisme des syndicats. En réalité, les raisons sont simples : il convient de rappeler pour commencer que le régime est l'œuvre des syndicats. Ce sont eux qui ont appelé l'armée à prendre le pouvoir lors du soulèvement populaire du janvier 1966. Une fois au pouvoir, les militaires ont fait savoir aux travailleurs que les caisses de l'État étaient vides. Aussi, le régime a-t-il eu le bénéfice de n'être pas tenu pour responsable de la trésorerie publique malsaine qu'elle devait plutôt redresser<sup>4</sup>. De même, après analyse nous remarquons que les mesures n'épargnaient pas les dignitaires du régime, ils ont eux-mêmes donné l'exemple. En outre, comme nous l'avons précisé précédemment, les syndicats et les autres forces sociales, qui auraient pu créer des difficultés au régime, étaient membres du comité consultatif, donc étaient associés, d'une manière ou d'une autre, à la gestion du pouvoir. Les dirigeants syndicaux avaient trouvé leurs intérêts dans le nouveau régime. Ils ne pouvaient donc plus remettre en cause ce système. Cependant, sous ce régime, des mesures austères furent prises et contribuèrent à la dégradation de leurs conditions de vie. Ils n'avaient d'ailleurs pas intérêt à troubler le climat social surtout que les militaires avaient promis de remettre le pouvoir aux civils au bout de quatre (4) ans de gestion. En somme, toutes les forces sociales et politiques, qui étaient à même de contester les mesures gouvernementales, étaient, soit au gouvernement, soit au Comité consultatif. Elles ont travaillé à instaurer un climat paisible entre syndicats et pouvoir politique. Cependant, en 1969, le climat social a été quelque peu agité.

#### *-La période de dissension*

Les mesures financières du GMP n'étaient pas de nature à améliorer les conditions de vie des travailleurs. C'est pourquoi le SYNTSHA, qui tint son congrès extraordinaire les 7 et 8 août 1969, conclut à l'échec de la politique sociale de ce gouvernement. Il s'en est pris au pouvoir qu'il a accusé d'être responsable de la dégradation des conditions de vie des travailleurs. Pour faire aboutir ses revendications, il lança un mot d'ordre de grève du 22 septembre au 2 octobre 1969 qui fut largement suivi ( KABEYA Muase Charles, 1989). Cette grève, différemment appréciée, a créé une division au sein du mouvement syndical. Le comité intersyndical, créé en décembre 1965 d'où est partie la chute de la première République, refusa de soutenir la grève. Pour ce dernier, la grève était inopportune, surtout que le régime militaire devrait céder la place à un régime civil en 1970. En plus, ils étaient déjà

<sup>4</sup> GARANGO Tiemoko Marc. « *Leçon de vie* », entretien télévisé, réalisé et diffusé par BFI télévision privée du Burkina Faso, 06/03/15, 22hTU.

associés à la gestion du pouvoir. Pour les autres, la grève était nécessaire au regard des difficiles conditions de vie. Le SYNTSHA n'obtint pas gain de cause sur le plan économique. Il devait se contenter de la déclaration du ministre des Finances, Marc GARANGO : « Nous ne pouvons pas admettre que 1% de la population absorbe près de la moitié d'un budget, alors que le monde paysan, dont le sort n'est guère enviable, attend que nous fassions quelque chose pour lui ». (Cf. KABEYA Muase Charles, 1959). Cela témoigne que le régime a connaissance des difficiles conditions de vie des paysans. Pourtant, ils devraient apporter les contributions patriotiques. Sur le plan politique, en revanche, la grève du SYNTSHA a eu des retombées en ce sens qu'elle a permis au pouvoir en place de se rendre compte des malaises existant dans la société et d'éventuels troubles. C'est d'ailleurs par suite de cette grève que les partis politiques ont été autorisés à reprendre leurs activités (COULIBALY San André. 1985). Par ailleurs, c'est elle qui a contribué à accélérer la marche vers la deuxième République (COULIBALY San André. 1985). Les syndicats, qui ont été à l'origine de l'avènement du premier régime militaire le seront aussi pour la deuxième République.

## 2. Syndicalisme et pouvoirs publics du 14 juin 1970 au 8 février 1974

Cette période correspond à ce qu'il a été convenu d'appeler la deuxième République. Ce régime était le fruit de la lutte des masses populaires pour plus de démocratie, de liberté et de bien-être. Comment s'est opérée la marche vers la deuxième République ? Quel fut la part des syndicats dans sa chute ?

### 2.1 La mise en place de la deuxième République

La naissance de la deuxième république voltaïque est marquée par l'adoption de la constitution et l'organisation des élections législative. La constitution est finalement promulguée le 29 juin 1970. L'espoir naît d'autant plus que certains paramètres sont pris en compte. Par exemple l'article 17 de la constitution reconnaît les libertés individuelles et collectives, le droit de grève et la liberté aux travailleurs de se regrouper au sein d'organisation de leur choix pour la défense de leurs intérêts. Des 1969, le ton est donné. Les partis sont autorisés à exercer leurs activités. Les militaires promettent de rendre le pouvoir dans 4 ans et cela suscite un espoir<sup>5</sup>. Cela ne pouvait pas être autrement, puisque, les militaires sont arrivés au pouvoir à partir d'une grève es syndicats. Ils mesurent donc à sa juste valeur l'influence que ces derniers ont dans le milieu social et politique. Selon BARRO Mamadou (1996): « Lamizana est arrivé au pouvoir après une action syndicale. Il ne s'était pas inscrit dans un registre de répression comme ses voisins du Niger ( Seni Kountché par exemple) ». A travers doc cette constitution, les militaires légitimaient leur pouvoir. Mais la présence d'une assemblée nationale et le caractère tempéré du régime portais les garantis d'un retour à une vie constitutionnel normal. En décembre 1970, les élections législatives sont organisées. Huit partis politiques et un regroupement d'indépendants vont prendre part. Nous citons, le Rassemblement Démocratique Africain, le Mouvement e Libération National, le Parti de Regroupement Africain, le Parti Travailleiste Voltaïque, l'Union pour la Nouvelle République Voltaïque, le Groupement d'Action Populaire et un regroupement d'indépendants. A l'issu d'élection le RDA arrive en tête avec 37 sièges. Le PRA, en proie à de multiples dissidences depuis la mort de Nazi Bioni, obtient 12 sièges. Le MLN de Joseph KI-ZERBO remporte 06 sièges. Le regroupement d'indépendant obtienne 2 sièges (CONOMBO ISSOUF Joseph, 2003). Avec une

<sup>5</sup> Constitution de la deuxième République de la Haute-Volta.

majorité assez confortable, le RDA place un des ténors Joseph OUEDRAOGO comme président de l'Assemblée nationale. Un autre ténor Gérard Kango OUEDRAOGO est nommé Premier ministre. Il forma son gouvernement en février 1972 puis il instaure un dialogue politique avec les syndicats. Cela entraîna une accalmie de la fronde social jusqu'en 1972. Ou le front commence à se durcir.

#### **Gouvernement du 8 février 1971**

Premier ministre et ministre des Anciens combattants. Gérard Kango OUEDRAOGO  
 Ministre de l'intérieur et de la sécurité. Capitaine Gabriel SOME  
 Ministre de la justice et garde des sceaux. Malick ZOROME.  
 Ministre des affaires étrangères. Joseph CONOMBO  
 Ministre de la Défense nationale. Daouda TRAORE.  
 Ministre des Finances et du Commerce (reconduit) Intendant militaire Tiemoko Marc GARANGO  
 Ministre des Affaires sociales. Diongolo TRAORE.  
 Ministre des travaux publics, des Transports et de l'urbanisme. François LOMPO.  
 Ministre du Plan, de l'Industrie et des Mines. Edouard YAMEOGO.  
 Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage, des Eaux et Forêts et du Tourisme (reconduit) Capitaine Antoine DAKOURE.  
 Ministre de la Fonction Publique et du Travail. Victor OUEDRAOGO  
 Ministre de l'Éducation Nationale et de la Culture. Charles TAMINI.  
 Ministre de la Santé Publique et des Populations. Dr Ali BARRAUD.  
 Ministre de l'Information. Cdt Bila ZAGRE.  
 Ministre des Pet T. Dr Youl TIGARET.  
 Ministre de la Jeunesse et des Sports. Capitaine Felix TIENTARABOUM

#### *-Crise et fin de la deuxième République*

Le régime en place va rapidement s'en prendre aux organisations syndicales en adoptant une série de textes répressifs :

- Décret signé le 31 janvier 1973 par le premier ministre Gérard Kango OUEDRAOGO, limitant les libertés syndicales. Il annonce le licenciement grévistes et l'embauche de nouveaux enseignants suite à la grève de deux (2) mois (janvier, février 1973) du Syndicat unique voltaïque des enseignants du secondaire et du supérieur (SUVESS) et du Syndicat national des enseignants africain de Haute-Volta SNEAHV (KABEYA Muase Charles, 1959). Les responsables furent, par ailleurs arrêtés, par la police, puis relâchés sous la pression des syndicats.
- Décret permettant l'incorporation forcée des élèves et étudiants pour deux (2) mois dans l'armée pendant les vacances. C'est le début des contingents spéciaux à Bobo-Dioulasso.
- Enrôlement dans l'armée, pendant dix-huit (18) mois, d'étudiants expulsés de l'université de Dakar et travaux forcés dans les plaines rizicoles de Dakiri et Djonkélé aménagées et tenues par l'armée.
- Coupure de bourses à des étudiants.

Bien qu'ayant été engendré par un mouvement populaire, ce régime, très vite, avait oublié ses promesses en faveur des masses. Par la suite, une polémique opposa le premier ministre, Gérard Kango OUEDRAOGO, et Joseph OUEDRAOGO, dit Joe Weder, président de l'Assemblée nationale. Cela entraîna une paralysie de l'exécutif. On aboutissait ainsi au coup d'État du 8 février 1974 (KABEYA Muase Charles, 1959), coup d'État perpétré par le général LAMIZANA lui-même qui se succède encore à lui-même.

### Proclamation du 8 février 1974.

- Considérant la situation catastrophique dans laquelle se trouve la vie nationale, consécutive à la crise qui couve depuis plusieurs mois et révélée publiquement le 22 janvier 1974,
- Considérant que cette crise confirmée à l'Assemblée nationale par le rejet de projets de lois le 30 janvier 1974 entraîne la paralysie de l'appareil de l'État et le blocage des institutions.
- Considérant que le crédit de l'État voltaïque, à l'intérieur comme à l'extérieur risque de subir des dommages pouvant porter préjudice aux efforts engagés ou envisagés pour le développement économique et social de notre pays.
- Considérant surtout les dangers d'affrontements des fractions rurales pouvant déboucher sur une division irrémédiable du peuple voltaïque, à un moment où la mobilisation de toutes les énergies nationales est de rigueur pour affronter les difficultés liées à la détérioration des relations économiques internationales,
- Nous, général Sangoulé LAMIZANA, chef des Armées et des Forces de l'ordre, proclamons :

Art.1 : La constitution du 21 juin 1970 est suspendue.

Art.2 : L'Assemblée nationale est dissoute. Une institution pour le renouveau sera mise en place dans laquelle toutes les forces vives concourant au développement du pays seront représentées.

Art.3 : Les activités politiques sont formellement interdites.

Art.4 : Les libertés syndicales, la liberté de croyances et de pratique de la religion sont garanties dans le cadre de la loi sous réserve du respect de l'ordre public.

Art.5 : Un gouvernement de renouveau national qui comprendra des militaires et des civils sera formé dans les heures qui suivent, pour seconder l'action du chef de l'État, président de la République, président du conseil des ministres.

Art.6 : Le gouvernement de renouveau national orientera son action vers la recherche du mieux-être du plus grand nombre de la population et pratiquera la politique de leurs propres moyens tendant à la justice sociale pour tous.

Art.7 : Les forces Armées, les forces de Sécurité et de Sureté nationale assurent le maintien de l'ordre et la sécurité publique sur toute l'étendue du territoire.

Art.8 : Aucune ingérence, d'où qu'elle vienne, dans les affaires de la République ne sera tolérée.

Art.9 : Tous les accords et engagements internationaux seront respectés.

Art.10 : Il est fait appel à la discipline et au sens patriotique de tous, pour aider les forces Armées dans l'action de renouveau national.

L'armée de façon subtile venait de reprendre le pouvoir. Y a-t-il véritablement un changement puisque les mêmes acteurs sont restés à la tête du régime.

### **Conclusion**

En somme, sous ce qui peut être convenue d'appeler le premier règne de Sangoulé LAMIZANA, le mouvement syndical connu une relative accalmie. Malgré les conditions sociales difficiles nous il n'est pas apparue en position de lutte ou de sabotage quelconque mais plutôt en sympathisants bien que ce soit avec espoir de lendemain meilleurs mais aussi de voir s'installer un gouvernement civil. Ceci peut-être aussi mis à l'actif du Général qui de prime abord à montrer qu'en prenant le pouvoir, il répond a un appel et que la charge de gestion incombait à tous. Cette façon subtile de gouverner lui permis tout de même de se maintenir au pouvoir pendant de longues années. Reste à savoir quelles seront alors ses relations avec les syndicats sous la troisième République, et quelle politique va-t-il mener ?



### Références bibliographies

- Conombo I. J. (2003). Acteurs de mon temps, un voltaïque dans le XX<sup>e</sup> siècle Paris, L'Harmattan
- Coquery-Vidrovitch, C. & Maniot, H. (1974). *L'Afrique Noire de 1800 à nos jours*, Paris, Presses Universitaire de France
- Coquery-Vidrovitch, C. dir. (1981) Groupe d'Afrique noire cahier 3, les résistances, les formes syndicales et politiques 1936-1950, grèves et prose de conscience ouvrière en Afrique Noire, Paris
- Couloubaly, S. A. (1985). L'exercice du droit syndical sous les régimes politiques d'exception au Burkina Faso, mémoire de maîtrise, ESD, Ouagadougou
- Kabeya, M. C. (1989). Syndicalisme et démocratie en Afrique noire : l'expérience du Burkina Faso, Paris, Karthala
- Kabre, B. (2005). Les luttes syndicales dans l'évolution politique du Burkina Faso de 1960 à 1987, mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Ouagadougou, 157p.
- Lamizana, S. (1999). *Sous les drapeaux*, mémoires, tome1, Paris, Jaguar conseils, 284p.
- Thiam, I. D. (1991). Histoire du mouvement syndicale africain 1790-1929, Paris, l'Harmattan, 287p.

### Sources écrites et audio visuelles

Archives UGEB. Texte de Base et d'orientation du séminaire : *Histoire du Mouvement Estudiantin au Burkina (MEB)*.

Constitution de la deuxième République

GARANGO Tiemoko Marc. « *Leçon de vie* », entretien télévisé, réalisé et diffusé par BFI télévision privée du Burkina Faso, 06/03/15, 22hTU.

### Sources orales

Nom et Prénom	Age	fonction	Date et lieu de l'enquête
BARRO Mamadou	Né en 1955	SG F-SYNTER de 1996 à 2017	18/ janvier 2012 siège de la F-SYNTER Ouagadougou
OUEDRAOGO Macaire	Né en 1935	Ex président de la Banque Nationale de Développement. Ex Président du conseil national du patronat voltaïque. Homme politique et candidat malheureux au 2 <sup>nd</sup> tour des élections présidentielles du 14 mai 1978	30/07/2011 1 <sup>er</sup> /08/2011 4/08/2011 Domicile Ouagadougou secteur 27
OUEDRAOGO Salif	1946	Conseiller USTB (40 ans de militantisme)	11/08/2011 Bourse du travail Ouagadougou

### **Sigles et abréviations**

GMP : Gouvernement Militaire Provisoire

GNR : Gouvernement de renouveau national

CSFA : Conseil supérieur des forces armées

MLN : Mouvement de libération National

RDA : Rassemblement démocratique africain

SYNTSHA : Syndicat National des Travailleurs de la santé Humaine et Animale.